



DGFIP

Le + syndical

CGC-DGFIP

Bâtiment TURGOT

86/92 allée de Bercy

Pièce 175 R – Télédéc 909

75 572 PARIS Cedex 12

Tél. : 01 53 18 01 73 – Fax. : 01 53 18 01 95

Mél. : cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

Site : <http://www.cgc-dgfip.fr/>

Bulletin n°1

Février 2014

COUP DE FROID SUR LES PERSPECTIVES DE CARRIERE DES CADRES

Après le temps des promesses arrive celui de la réalité : le niveau des promotions est en chute libre et les perspectives sont désastreuses.

L'année 2013 est révélatrice de la forte dégradation qui affecte les promotions de tous les cadres. Ainsi, la réduction du nombre d'AFIP accédant aux emplois d'AGFIP impacte mécaniquement le niveau des promotions d'AFIPA, réduisant par la même celles des IP, d'où un allongement des durées d'exercice dans ces grades pour postuler à un emploi de catégorie supérieure. En parallèle, le nombre de postes offert au concours d'IP se réduit fortement et les promotions d'IDIV n'échappent pas à cette décrue.

Dans ce contexte particulièrement morose pour les cadres, l'administration s'engage dans la réduction des emplois A+ et envisage des regroupements de services comptables !

Autant dire que ces décisions ne feront que dégrader les possibilités de promotions.

Belle récompense pour les cadres qui ont largement contribué à la réussite de la fusion et qui subissent au quotidien les difficultés de gestion des services dont ils ont la charge.

C'est dans ce cadre que s'ouvrent avec les organisations syndicales les discussions relatives aux nouvelles règles d'accès aux emplois comptables. Ces mesures devraient s'appliquer à compter de 2015.

Le constat est sombre et les cadres ont pris conscience, après avoir écouté des discours très optimistes, que la situation est particulièrement tendue pour l'accès à ces emplois. Ce climat est propice au développement de comportements individualistes ou corporatistes, avec l'émergence de rivalité entre grades. Les prises de position de certaines organisations en sont la démonstration.

A la CGC, notre politique consiste à défendre tous les cadres de l'inspecteur à l'AGFIP sans distinction de filière. Aussi, face à l'administration, nous refusons toute action qui conduirait à opposer les grades.

Les cadres doivent être vigilants et c'est sans complaisance que nous les défendrons pour des règles claires et équitables.

Face à des engagements non tenus, comme ceux relatifs à la garantie de rémunération des conservateurs ou au maintien des niveaux de promouvabilité, la confiance que nous avons dans la parole donnée a disparu.

Nous jugerons sur les actes et vous rendrons compte sans détour de la réalité de la situation.

L'administration laisse entendre que l'accès aux emplois comptables sera désormais plus difficile. La responsabilité d'anticiper cette situation incombe à la sphère politique et administrative (GPEEC). Il n'appartient pas à une organisation syndicale comme la nôtre de définir a posteriori des règles pour répartir la pénurie...

Direction Générale des Finances Publiques											
Corps des personnels de catégorie A de la DGFIP											
Corps et grades	Année 2012				Année 2013				Année 2014		
	Nombre de promoteurs*	Taux JO	Nombre maxi de promoteurs (*dont reliquat)	Nombre de promoteurs*	Taux JO	Nombre de promoteurs (*dont reliquat)	Nombre de promoteurs*	Taux JO	Nombre maxi de promoteurs (*dont reliquat)	Nombre de promoteurs*	(Propositions du Ministère - taux 2014)
Administrateur adjoint (AFIPA)	3 024	6,00%	181	2 848	5,00%	108	3 200	4,00%	128	4,00%	128
Inspecteur principal	16 953	1,20%	203	16 976	1,00%	132	18 000	1,00%	180	1,00%	180
Inspecteur divisionnaire HC	2 013	33,00%	664	1 702	25,00%	396	1 436	25,00%	359	25,00%	359
Inspecteur divisionnaire CN	8 601	21,00%	1 806	7 759	15,00%	793	8 230	15,00%	1 235	15,00%	1 235

	2 012	2 013	Estimations 2014
Administrateur adjoint (AFIPA)	181	108	128
Inspecteur principal	203	132	180
Inspecteur divisionnaire HC	664	396	359
Inspecteur divisionnaire CN	1 806	793	1 235

* Source SG des ministères économiques et financiers

Evolution des ratios promus promouvables applicables aux cadres A de la DGFIP sur la période 2012-2013

